



CHARTRE DE SECURITE ET DES SYSTEMES D'INFORMATION

L'entreprise est engagée dans une démarche volontaire SQAS. De cette démarche découle une charte de sécurité, et des systèmes d'information. L'objectif de cette charte est de cadrer notre démarche pour limiter les risques de cyber-attaques, toute perte de données et protéger nos informations.

Pour cela :

- Une analyse de risque a lieu à minima une fois par an, par l'entreprise en charge du système informatique. Au vu des alertes, un plan d'action est mis en place.
- Un inventaire des actifs technologiques de l'information contenant des données confidentielles est tenu à jour par le prestataire.
- L'entreprise tient à jour un registre des activités de traitement, qui implique le traitement des données personnelles (RGPD/CNIL)
- Chaque jour, le changement de disques de sauvegarde est changé. L'entreprise fonctionne avec 2 disques alternés chaque jour.
- Mise en place d'un logiciel de contrôle des sauvegardes, des éléments critiques, du processeur, des services Windows, surveillance des mises à jour critiques ...

- Tout le personnel administratif à un accès informatique avec un mot de passe que l'entreprise demande sécurisé. Le mot de passe doit être changé régulièrement et pas de liens avec la vie personnelle et professionnelle.
- Il est demandé au personnel de ne pas laisser les ordinateurs allumés lors des absences
- Le personnel est sensibilisé au risque de cyber-attaque, également lors des phases de télétravail.
- Le transfert de document par voie électronique est autorisé en interne comme externe. Le transfert de document par clé USB ou via le serveur est autorisé qu'en interne.
- Aucune information ne doit être transmise
- Le téléchargement de fichiers externes doit se faire avec vigilance et en cas de doute toujours confirmer avec le référent de gestion informatique.

- Le personnel roulant n'a pas d'accès au système informatique de l'entreprise

- Tout le personnel a signé et signe lors de son embauche un « engagement de confidentialité. Cet engagement de confidentialité est en vigueur pendant toute la durée de leurs fonctions sans limitation de durée.

- Toute violation de l'engagement expose le personnel à des actions et des sanctions disciplinaires et pénales conformément aux dispositions légales en vigueur. (Règlement intérieur et contrat de travail)

- Toutes les notions relatives à la sécurité informatique, et aux accès sont mentionnés dans le règlement intérieur de l'entreprise.

Etabli à Guéreins, le 30/08/2024

Les co-gérants :

Jean-Philippe ROLLIN
Président Directeur Général

Eddy FILIPPI
Directeur Général